

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE  
DE HAUTE-TARENTAISE**



**DATE DE CONVOCATION :**

**Le 20 septembre 2016**

**NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES EN EXERCICE : 34**

**NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES PRESENTS : 21** (20 à partir du point II 1,  
Délibération sur le principe de renouvellement de la délégation de service)

**NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS : 13** (14 à partir du point II 1,  
Délibération sur le principe de renouvellement de la délégation de service)

**- AYANT DONNE POUVOIR : 8**

*Le Lundi 26 septembre 2016 à 18h00*, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Planjo de Sainte-Foy Tarentaise, sous la Présidence de Monsieur Gaston PASCAL-MOUSSELARD.

**ETAIENT PRESENTS :**

Madame Simone PERGET, Messieurs Jean-Luc CRETIER, Michel GIRAUDY (Bourg-Saint-Maurice)

Monsieur Gilles FLANDIN, Jean-Pierre MOREL (Les Chapelles)

Madame Arlette NOIR, Messieurs Jean Claude FRAISSARD, Laurent HANICOTTE (Montvalezan)

Messieurs Georges CHARRIERE, Paul CUSIN-ROLLET, Léon EMPEREUR (Sainte-Foy-Tarentaise)

Messieurs Jean-Luc PENNA, Fabien RAISSON (Sééz)

Madame Maud VALLA, Messieurs Gilles MAZZEGA, Jean-Christophe VITALE (Tignes)

Madame Audrey NALIN, Messieurs Patrick MARTIN, Gérard MATTIS (Val d'Isère)

Messieurs Alain EMPRIN, Gaston PASCAL-MOUSSELARD (Villaroger)

**ETAIENT EXCUSES :**

Mesdames Marie-Agnès ARPIN, Clémence BERGER-SABBATEL (pouvoir à Gilles FLANDIN), Séverine FONTAINE (pouvoir à Jean-Christophe VITALE), Claude MAHNANA, Jacqueline POLETTI (pouvoir à Michel GIRAUDY), Emmanuelle VAUDEY (pouvoir à Audrey NALIN)

Messieurs Marc BAUER (pouvoir à Gérard MATTIS), Louis GARNIER, Eric MINORET, Robert PASCAL-MOUSSELARD (pouvoir à Gaston PASCAL-MOUSSELARD), Olivier PETIT (pouvoir à Jean-Luc PENNA), Xavier TISSOT, Georges TRESALLET (pouvoir à Simone PERGET)

Monsieur Alain EMPRIN a quitté la séance à partir du point II 1, Délibération sur le principe de renouvellement de la délégation de service)

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame Arlette NOIR

**N°2016-50 DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE « ABATTOIR »**

Le Président présente au Conseil communautaire le projet de décision modificative n°1 au budget annexe « Abattoir ».

Le Président rappelle que le terrain sur lequel a été construit l'abattoir appartient à la mairie de Bourg Saint Maurice. Une partie du terrain n'étant pas utilisé, il a été restitué à la mairie de Bourg Saint Maurice.

Par ailleurs, afin d'être en cohérence avec le Trésor Public, des modifications d'articles budgétaires doivent être effectuées.

La délégation de service public pour la gestion de l'abattoir doit être relancée. Des crédits sont nécessaires pour la publicité de la procédure.

Il convient donc de modifier les crédits votés lors du budget primitif comme suit :

		Dépenses	Recettes
6811	Dotations aux amortissements	500 €	
6816	Dépréciation d'immobilisation	69 500 €	
6231	Annonces et insertion	2 500 €	
7811	Reprise sur amortissements		2 500 €
74	Subvention d'exploitation		70 000 €
281721	Terrains nus	2 500 €	500 €
291721	Terrains nus		69 500 €
2135	Installations générales	67 500 €	
21721	Terrains nus	105 000 €	
21711	Terrains nus		105 000 €

Après avis favorable du Bureau communautaire du 19/09/2016, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de:

- **MODIFIER** les crédits votés lors du budget primitif comme ci-dessus.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

**Le Président,  
Gaston PASCAL MOUSSELD**



*(Handwritten signature)*